

2025

Moulin Neuf



MES VACANCES Noël

▲ FERMETURE EXCEPTIONNELLE
Le 24/12 à 17h - Accueils Charles Perrault et Moulin Neuf de 16h à 17h

du lundi 22 décembre au mercredi 24 décembre

Enfants 3-10 ans scolarisés en maternelle ou en élémentaire



TARIFS

De 4,50 € à 26,50 €

Définis selon le quotient familial et la domiciliation, variables en fonction des catégories

CATÉGORIES

- 1 : familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire
- 2 : familles domiciliées à La Membrolle-sur-Choisille (uniquement pour le Moulin Neuf)
- 3 : familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire
- 4 : familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire



le Portail familles
vous simplifie la vie !

Inscriptions ouvertes :

- du 24 nov. au 5 déc.
(catégories 1, 2, 3)
- du 1^{er} au 5 déc.
(catégorie 4)

**INSCRIPTIONS DU LUNDI 24/11 AU VENDREDI 5/12/2025
de 8 h 30 à 17 h ou en ligne sur : saint-cyr-sur-loire.portail-familles.net**

Renseignements : 02 47 42 80 67 ou jeunesse@saint-cyr-sur-loire.com
Accueil de loisirs du Moulin Neuf - Rue du Vieux Calvaire - 37390 Mettray
Tél. 02 45 34 30 20 - Directrice : Clara Lozada

MES VACANCES À L'ACCUEIL DE LOISIRS



QUAND ?

L'Accueil de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires de 9 h à 17 h 15.

Il accueille les enfants de 3 ans à 10 ans révolus (scolarisés en maternelle ou en élémentaire).

La priorité est donnée aux enfants dont les parents habitent ou travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire.

OÙ ?

L'Accueil de Loisirs de la ville de Saint-Cyr, le "Moulin Neuf", est situé sur la commune de Mettray, rue du Vieux Calvaire. Tél : 02 45 34 30 20.

ACCUEIL ?

Pour les parents qui travaillent, un accueil à Mettray permet de déposer les enfants entre 7 h 30 et 9 h et de venir les chercher entre 17 h 15 et 18 h 30.

Un second accueil fonctionne à Saint-Cyr, dans les locaux de l'école Charles Perrault, rue Engerand, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30 (les enfants sont alors acheminés entre l'accueil et le Centre de loisirs par bus).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent à la semaine et se déroulent au service Enseignement-Loisirs-Vacances de la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire ou en ligne via le Portail familles : saint-cyr-sur-loire.portail-familles.net ou par courriel.

LES TARIFS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le calcul du tarif journalier est élaboré en fonction des revenus des familles, conformément à la réforme de la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement imposée par la CAF Touraine. Le tarif est ainsi adapté à la situation et aux revenus des familles.

Le calcul s'effectue à partir de votre n° d'allocataire CAF.

1 Catégorie 1 de 4,50 € à 16,00 €
(familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire)

2 Catégorie 2 de 4,50 € à 19,00 €
(familles domiciliées à La Membrolle-sur-Choisille)

3 Catégorie 3 de 4,50 € à 20,50 €
(familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire)

4 Catégorie 4 de 4,50 € à 26,50 €
(familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire)

Afin de limiter le temps d'attente pour les familles, nous vous demandons de vous présenter munis des pièces ou photocopies sollicitées pour l'année 2025. Merci de votre compréhension.

- Le N° d'allocataire CAF (attestation) ou avis d'imposition 2024

- Le carnet de santé de l'enfant

- Un justificatif de domicile (parents ou grands-parents habitant à Saint-Cyr-sur-Loire)

- Une attestation d'assurance personnelle ou volet d'assurance scolaire couvrant les risques «Individuelle-Accident» et la Responsabilité Civile (1)

(1) ces documents resteront dans le dossier de l'enfant

UN RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE ?

Prenez contact avec ce service à la mairie au

02 47 42 80 67

jeunesse@saint-cyr-sur-loire.com

RÈGLEMENT ?

Le paiement est calculé en fonction du quotient familial et la facture correspondante vous sera adressée par courrier ou sera disponible sur le Portail familles.

REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCE ?

Seules les absences d'**au moins une semaine sont remboursées** sur justificatif d'un certificat médical déposé au service Enseignement - Loisirs - Vacances de la mairie, au plus tard dans les 48 heures qui suivent l'absence. Toute situation particulière sera étudiée au service Vie scolaire et jeunesse.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les inscriptions se font par période. Elles ne seront effectives qu'après retour du dossier COMPLET et dans les délais prévus (voir planning en couverture).

NB : tout changement de situation familiale, résidence, téléphone, coefficient CAF, décharges, devra être transmis au service Vie scolaire et jeunesse.

Le dossier comporte plusieurs éléments (par année civile) :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La fiche sanitaire (apporter le carnet de santé)
- Le numéro d'allocataire CAF avec l'utilisation du service CAF PRO
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle

NOËL 2025

Assurance (Couvrant les risques "Individuelle Accident" et Responsabilité Civile) :

Nom de l'assurance N° du contrat :

Mutuelle complémentaire : (Désignation de la Compagnie et n° du contrat)

Nom de la mutuelle N° du contrat :

En cas d'urgence, dans quel établissement hospitalier l'enfant devra-t-il être conduit ? :

J'autorise mon enfant à rentrer seul **OUI** **NON**

J'autorise la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire à utiliser la photographie de mon enfant dans un des supports de communication municipale (magazine, site internet, journal interne...) **OUI** **NON**

Je soussigné(e), responsable de(s) l'enfant(s)

- atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.
- dégage de toute responsabilité les organisateurs en ce qui concerne tout éventuel incident ou accident en dehors des temps d'accueil.

Saint-Cyr-sur-Loire, le

Signature

Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139
37541 Saint-Cyr-sur-Loire cedex

 info@saint-cyr-sur-loire.com



02 47 42 80 00



www.saint-cyr-sur-loire.com



SAINT-CYR-SUR-LOIRE